

Votre comité a aussi examiné la pétition du très révérend lord évêque du diocèse de la terre de *Rupert*, en rapport avec l'église d'Angleterre et du comité exécutif du synode diocésain, demandant à être incorporés sous le nom de "Synode du diocèse de la terre de *Rupert* en rapport avec la province ecclésiastique de la terre de *Rupert*," et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis. Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie de crédit foncier du Canada, et du très révérend lord évêque du diocèse de la terre de *Rupert* en rapport avec l'église d'Angleterre et du comité exécutif du synode diocésain.

L'honorable M. *Scott* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant le revenu de l'intérieur."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement de la statistique criminelle du Canada" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du parlement, et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé de nouveau au dit comité conjoint pour être reconsidéré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour lever des doutes auxquels donnent lieu certains actes concernant la corporation des commissaires du havre de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque Saint Jean Baptiste" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, commerce et chemins de fer.